

# Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

4 août 2023

Français

Original : anglais

Vingt et unième Assemblée  
Genève, 20-24 novembre 2023  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire

### Document soumis par la présidence

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Cérémonie d'ouverture de l'Assemblée.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des Vice-Président(e)s de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
5. Confirmation de la désignation du/de la Secrétaire général(e) de l'Assemblée.
6. Organisation des travaux.
7. Débat thématique.
8. Échange de vues général.
9. Présentation informelle des demandes de prolongation des délais soumises en application de l'article 5, et de l'analyse qui en a été faite.
10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
  - a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes ;
  - b) Nettoyage des zones minées, réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
  - c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance ;
  - d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération ;
  - e) Destruction des stocks de mines antipersonnel ;
  - f) Universalisation de la Convention ;
  - g) Transparence et échange d'informations ;
  - h) Appui à l'application :
    - i. Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour ses activités de 2024 ;
    - ii. Autres questions relatives à l'appui à l'application.



11. État des contributions versées conformément à l'article 14 de la Convention.
  12. Examen des demandes soumises en application de l'article 5.
  13. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
  14. Examen des demandes soumises en application de l'article 8.
  15. Élection du/de la Président(e) de la cinquième Conférence d'examen et du/de la Président(e) de la vingt-deuxième Assemblée des États parties.
  16. Questions relatives aux préparatifs de la cinquième Conférence d'examen et de la vingt-deuxième Assemblée des États parties et durée de celles-ci.
  17. Questions diverses.
  18. Examen et adoption du document final.
  19. Clôture de la vingt et unième Assemblée des États parties.
-